



SZ/SS

IVRY
S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

PASSAGE DU FOUR (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une récupération d'un local commercial, le Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine, agissant pour le compte de l'Association Sud – 76 avenue Georges Gosnat – 94200 Ivry-sur-Seine, demande l'installation d'une benne,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **passage du Four** au droit du n°10 à compter du **23 mai 2024 à 8 heures** jusqu'au **24 mai 2024 à 18 heures** :

- **Neutralisation de deux places de stationnement depuis la place de livraison** afin de permettre l'installation d'une benne.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 22 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset